

Compte-rendu du conseil municipal
Séance du 3 septembre 2021

Réuni sur convocation du maire, le conseil municipal s'est tenu sous la présidence de David Taupiac, maire de la commune.

Etaient présents : Eric Ballester, Catherine Villadieu, Patrice Etienne, maires-adjoints, Stéphanie Bordes, Céline Chauveau, Jean-Luc Gauran Lionel Pouteau et Richard Tourisseau.

Ont donné procuration : Patrice Cuquel à Marie-Hélène Razafimanantsoa, Gilles Ternier à Richard Tourisseau

Présente en visio-conférence : Christine Trecat

Excusées : Dominique Payer, Laure Clamens

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Lionel POUTEAU est désigné secrétaire de séance.

2) ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2021 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) :

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur cinq parcelles :

- Section AE n° 76 (69 ca), 28 place de la République ;
- Section AH n° 159 (1a 21 ca) 1 avenue de la Hount ;
- Section AE n° 186 (38 ca), 3 avenue de la Vieille Eglise ;
- Section AE n°226 (1 a 38 ca) 2 rue du Prieuré et AH numéro 166 (5 a 80 ca) la Garlèpe.
- Section AI n°11 (1ha 17a 40ca), 12 (88a 56ca), 13 (74a 54ca) et 15 (2ha 69a 97ca), section C n°508 (17ha 20a 23ca), section AL n°31 (3ha 74a 95ca).

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption sur les quatre premières ventes précitées. Le conseil décide à l'unanimité d'exercer son droit de préemption sur la section AL n°31 d'une surface de 37495m² au prix de 17247,70€ mais ne préempte pas sur le reste du 5^{ème} lot.

4) DECISION MODIFICATIVE N° 3 CENTRE MUNICIPAL DE SANTE :

Suite à un trop perçu de la CPAM en 2020 le CMS doit rembourser la somme de 227,00€ à la CPAM. Somme prélevée sur l'article 627 – Services bancaires et assimilés et versée à l'article 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs). Opération validée par le conseil.

5) DEMANDES DE SUBVENTIONS RENCONTRE AUTOUR DE L'AIL 19 AOUT 2021 :

Des demandes de subventions sont ont été adressées au Conseil Départemental ainsi qu'au Conseil Régional.

6) ETUDE DE FAISABILITE "LOCAUX COMMERCIAUX" PLACE DE LA MAIRIE :

L'estimation pour la totalité des travaux s'élève à 385000 € HT.

Les subventions suivantes ont été sollicitées :

- DETR : 184 800 €
- Conseil Régional : 80 000 €

Reste en autofinancement 197 200 €.

7) CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS :

Une délibération "spéciale" est prise pour autoriser le maire à signer la convention sous seing privé entre Enedis et la commune. Cette convention découle des travaux de déplacement des coffrets des toilettes publiques sous la halle.

8) HEBERGEMENT MAITRE-NAGEUR :

Pour pallier les mauvaises conditions de logement d'un maître-nageur, la municipalité a pris la décision de le reloger à ses frais dans une location saisonnière pour 16 nuits (du 15 au 31 juillet 2021) en attendant qu'un logement se libère. Cette location est au prix de 40,00 € la nuit soit 640,00 €.

9) QUESTIONS DIVERSES :

Bilan de la base de loisirs :

Eric Ballester présente le bilan financier de la base de loisirs. Cette année, la recette des entrées s'élève à 54 004 € soit une baisse de 42,3% par rapport à 2020 (93 591 €). Cette baisse s'explique principalement par les conditions météorologiques de cet été.

Forum des associations :

Une réunion de préparation se tiendra le vendredi 10 septembre à la mairie. Une invitation a été envoyée à toutes les associations.

Octobre rose :

Une réflexion est en cours pour participer à cette action contre le cancer du sein. Des contacts vont être pris avec d'autres communes qui soutiennent cette opération.

Recrutement de médecins :

Plusieurs contacts sont en cours.

*

*

*

La séance est levée à 22h35.

Le secrétaire de séance,

